

**Nombre de Délégués :**

En exercice	114
Présents	58
Procurations	9
Votants	67

DELIBERATION N°12-220324**Objet : Provision pour le C.E.T. (Compte Epargne Temps)**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 08 mars 2024*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Dominique HERMENAULT	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Marie-Laure FERBER	
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Gérard VIELLE	
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	
VEYRIGNAC	Jocelyne MANIERE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.		
CENAC ET ST JULIEN		
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Francis COUSIN	
FLORIMONT GAUMIER		
GROLEJAC	Jocelyne TIREL-LALAUDE	
NABIRAT		
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Damien BARD
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	Hervé MENARDIE
ST POMPON	Pierre COUDON	
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	Sylvain BRUNNEY
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND		
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Patrick LE MELLEDO	
VALOJOUX	Jean-Pierre MEGE	Odile ROUX

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	François VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Michel ANDRE	
MARQUAY	Nathalie GLEMAREC	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Céline DUVAL	
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE		
TAMNIES		
VEZAC	Sylvie DELBARY	Christian ROBLES
VITRAC		

Excusés :

Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*), M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*).

Procurations :

Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*);
Mme Catherine BERTHELOT (*La Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Sébastien FRIT (*La Chapelle-Aubareil*);
M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*) donne procuration à M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*);
M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) donne procuration à M. Francis COUSIN (*Domme*);
M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*) donne procuration à M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*);
Mme Elisa COUSIN (*Aubas*) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*);
M. Vincent JARDEL (*Sergeac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*);
Mme Claudine FARFAL (*Saint-Cybranet*) donne procuration à M. Alain BIELHER (*Saint-Cybranet*);
M. Jean-Jacques ALBIE (*Saint-André-Allas*) donne procuration à Mme Céline DUVAL (*Saint-André-Allas*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'il convient d'ajuster la provision comptable pour le compte épargne temps :

L'instruction comptable M14 prévoit que des provisions doivent être constituées pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le compte épargne temps (CET) par l'ensemble du personnel. Il est rappelé que l'objectif du compte épargne temps est de permettre aux agents d'épargner leurs droits à congés qu'ils pourront utiliser ultérieurement.

L'instauration du compte épargne temps dans les collectivités et les établissements publics est obligatoire. Les modalités de sa mise en œuvre ont été définies par délibération n°12 du 24/01/2015.

Pour tenir compte des mouvements de personnels et de l'augmentation du nombre de jours épargnés, il convient d'ajuster la provision pour le compte épargne temps comme suit :

Solde CET au 31/12/2023 (en jours)	Indemnisation Catégorie A (150€)	Indemnisation Catégorie B (100€)	Indemnisation Catégorie C (83€)	TOTAL
96	6870	1500	2573	10 943
Situation des comptes à la balance au 31/12/2023				10 000
AJUSTEMENT DE LA PROVISION A REALISER EN 2024				+ 943

Ces provisions sont des écritures d'ordre budgétaires comptabilisées au compte 6815 en dépenses de fonctionnement et au compte 1582 en recettes d'investissement.

AR Prefecture

024-252402284-20240322-12_220324-DE
Reçu le 03/04/2024

Ceci exposé, après avis du Bureau Syndical réunis en séance du 18/03/2024,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la constitution d'une provision CET pour faire face aux coûts engendrés par les congés placés sur un compte épargne temps,
- **Autorise** l'inscription sur le budget primitif du budget général du SICTOM du Périgord Noir de l'exercice 2024, à l'article 6815 en dépenses de fonctionnement et à l'article 1582 en recettes d'investissement, des crédits correspondants à l'ajustement de la provision à hauteur de 943 €.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 22 mars 2024.



Jérôme PEYRAT
Président